

Prix du blé

sement des prix est notre seul espoir d'en arriver à un prix raisonnable pour le moment.

Qu'un accord international sur les grains puisse être conclu ou non, nous devons prendre l'initiative chez nous, afin de nous occuper du seul aspect du prix du blé sur lequel nous puissions agir, à savoir le prix du blé destiné à la consommation humaine au Canada. Je demande donc qu'on procède à des discussions et à des enquêtes par l'entremise d'un comité parlementaire chargé de déterminer si le consommateur canadien ne pourrait pas absorber une légère augmentation du prix du pain et des biscuits, étant entendu que cette augmentation servira en totalité ou du moins, en grande partie, à verser de meilleurs prix aux céréaliers.

Dans le cas du bon blé, on perd environ 28 p. 100 au moment de la transformation. Ainsi, un boisseau de blé pesant 60 livres donne environ 43 livres de farine qui, à leur tour, permettent de faire environ 67 miches de pain de 16 onces. Selon ces calculs de la Commission canadienne du blé, une augmentation de \$1 le boisseau du prix du blé entraînerait une hausse de 1.5c. la miche de pain.

Manifestement, les producteurs de blé ont besoin à l'heure actuelle de toucher de \$10 à \$12 le boisseau pour le blé vendu au Canada. Une augmentation de \$45 le boisseau rapporterait environ 367 millions de dollars par an aux producteurs de blé du Canada et se traduirait par une augmentation d'environ 40c. le boisseau pour les producteurs de l'Ouest et d'un peu plus de \$1 le boisseau pour ceux de l'Ontario.

Ces augmentations constitueraient un stimulant non seulement pour les agriculteurs, mais également pour tous ceux qui dépendent de l'agriculture; le vendeur de matériel agricole, le chef de petite entreprise et, en fait, pratiquement tous les autres Canadiens. En outre, comme Carter et Schmitz l'ont signalé dans leur document intitulé «Les prix du blé au Canada et le revenu des agriculteurs», si les minoteries et les boulangeries font payer 100 p. 100 de cette augmentation de \$5 le boisseau aux consommateurs, le prix du pain n'augmentera que de 7.5c. la miche de pain.

La part que l'agriculteur obtient du prix de vente d'une miche de pain de 24 onces représente actuellement moins de deux tranches, pas assez pour faire un vrai sandwich. Celle qu'il obtient du prix de vente au détail des produits fabriqués à base de blé tendre est encore moindre. D'après l'Office de mise en marché du blé des producteurs de l'Ontario, dans le cas du prix des biscuits sucrés à base de farine de blé cette part est de 1.1 p. 100, tandis qu'elle est de 2.7 p. 100 pour les biscuits nutritifs, de 8.2 p. 100 pour les craquelins, et de 4.9 p. 100 pour les céréales de blé entier.

Nous réclamons un bénéfice accru pour les producteurs de blé et un prix juste pour les consommateurs. Nous nous préoccupons sérieusement des divers écarts, ajouts et marges de profit qui se répercutent sur le prix de détail des produits de boulangerie-pâtisserie dans la chaîne de production depuis l'agriculteur jusqu'au producteur du produit fini. Un examen même sommaire du passé révèle qu'à mesure qu'augmentait le prix du blé, celui du pain augmentait également. Or avez-vous également remarqué qu'à mesure que le prix du blé baisse, celui du pain continue d'augmenter? Monsieur le Président, quel que soit l'angle sous lequel on examine le problème, le prix du pain a effectivement augmenté d'environ 50 p. 100 depuis cinq ans tandis que le prix du blé baissait d'environ 22c.

le boisseau au cours de la même période. Il est impérieux de trouver des moyens permettant au producteur de finir par profiter de la majeure partie de toute hausse du genre.

• (1610)

Selon Statistique Canada, le consommateur canadien dépense seulement 11.8 p. 100 de son revenu disponible à l'alimentation au foyer, et 15.7 p. 100 en considérant l'alimentation au foyer et au restaurant. Nous, les Canadiens, jouissons de l'un des niveaux de vie les plus élevés au monde, et je ne trouve pas injuste ni inéquitable de demander que le consommateur paie un modeste supplément afin de subventionner le producteur. En effet, en 1980 et les années précédentes, on a dit, avec raison, à mon avis, qu'en vertu du régime de la dualité des prix de l'ancienne loi sur le blé, les agriculteurs étaient forcés de vendre leur blé moins cher que le cours mondial, subventionnant ainsi les consommateurs canadiens. Un renversement des choses ne serait que justice, monsieur le Président. Nous faisons aujourd'hui appel aux consommateurs. Une politique de faibles prix alimentaires est en vigueur dans notre pays. Le pourcentage de revenu disponible que nous consacrons à l'alimentation est le deuxième plus faible du monde entier, après celui des États-Unis.

Si le prix intérieur du blé était de \$10 et \$12 et que le prix du pain augmentait de 10c., le consommateur moyen qui achète 50 pains par année verrait son budget alimentaire annuel augmenter de \$5. Je ne pense pas qu'il en souffrirait énormément. Le coût de produits non essentiels comme la bière, les cigarettes et les spiritueux ne cesse d'augmenter. Les gens regimbent, mais ils achètent quand même.

Si nous, consommateurs, ne venons pas en aide à l'agriculteur canadien, nous allons signer notre arrêt de mort parce que nous finirons par dépendre des fournisseurs étrangers et nous verrons alors que les aliments peuvent coûter cher. Nous finirons par subir les conséquences économiques et sociales des faillites agricoles.

J'ai appris dernièrement que la Commission canadienne du blé avait fixé le prix du blé aux meuneries pour les prochains trois mois. C'est effectivement une bonne nouvelle, parce que l'augmentation est d'environ 95c. le boisseau par rapport au prix fixé en septembre, avec le résultat que le prix intérieur du blé en vertu du programme existant devrait passer à environ \$6.90 le boisseau. C'est une bonne nouvelle, mais le prix intérieur du blé atteindra presque son plafond de \$7 le boisseau. Ce n'est pas suffisant, monsieur le Président, et le but que je poursuis dans ma motion n'est clairement pas atteint.

En avril dernier, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a présenté une mesure d'initiative parlementaire concernant la parité des prix. Cette mesure a été renvoyée au comité avec l'accord de tous les partis. Je partage les préoccupations du député qui voulait ainsi s'assurer que les producteurs obtiennent davantage pour leurs produits. Tout porte à croire que le prix intérieur du blé devrait passer à au moins \$10 le boisseau, mais j'ai du mal à accepter le principe de la parité des prix. Il comporte énormément de complications dont certaines ont été étudiées à la Chambre. Je n'ai pas l'intention de parler aujourd'hui du sens du mot «parité». Mon avis de montion est simple et va droit au but. Il parle du prix de vente intérieur du blé destiné à la fabrication de la farine. Ce serait un programme guère difficile à administrer et pour rester